

## PROPOSITION FINANCIÈRE ET BASE DE PAIEMENT

### Barèmes de prix

#### 1.1 Durée du Contrat et possibilité de prolonger le Contrat

La date d'attribution du Contrat sera en vigueur à compter du 15 novembre 2022 pour une période d'un an et demi (1,5) qui se terminera au 31 mars 2024; le CNRC conserve une option irrévocable de prolonger le Contrat de la manière suivante :

Option 1 - Une (1) année supplémentaire (du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025); et

Option 2 - Une (1) année supplémentaire (2025-2026); et

Option 3 - Une (1) année supplémentaire (2026-2027); et

Option 4 - Une (1) année supplémentaire 2027 au 31 mars 2028).

Le CNRC informera l'Entrepreneur, au moins 120 jours avant la fin de la période du Contrat initial, de son intention d'accorder une période d'option.

#### 1.2 Prix

- 1.2.1 Fournir une ventilation des coûts d'une année à l'autre. Les prix doivent inclure la main-d'œuvre, la charge salariale et les avantages sociaux, les matériaux, l'équipement et les outils, le transport et le carburant, les assurances, les taxes applicables, les droits et permis, les majorations et les bénéfices.
- 1.2.2 Le prix soumissionné doit inclure tous les frais de supervision, de main-d'œuvre, de matériel, d'outils et d'équipement, les frais généraux de réparation ou de remplacement et/ou tous les autres frais liés à l'exécution des activités estivales et hivernales des services prévus au présent Contrat.
- 1.2.3 Les Entrepreneurs doivent fournir avec leur soumission la formule de calcul pour déterminer un supplément pour le carburant, pendant la durée du Contrat. Le défaut de fournir ce montant perdra le droit d'inclure ce coût sur les factures.
- 1.2.4 La TPS et la TVQ doivent être indiquées comme un poste distinct, le cas échéant.

#### 1.3 Critères de paiement

- 1.3.1 Les offres doivent être basées sur un prix fixe pour les opérations d'entretien des terrains en été et en hiver pour la période initiale du contrat (1,5 ans) et toutes les périodes d'option supplémentaires.

PROPOSITION FINANCIÈRE ET BASE DE PAIEMENT

- 1.3.2 Les soumissions doivent être fondées sur un contrôle de la neige et de la glace de 250 cm de neige par saison hivernale.
- 1.3.3 Les paiements supplémentaires pour une accumulation de neige de plus de 250 cm doivent être fondés sur le « Barème de prix 2 », de l'Annexe B.
- 1.3.4 La quantité de neige accumulée doit être enregistrée par Environnement et changement climatique Canada à l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau à Montréal du début à la fin de la tempête de neige pour laquelle le déneigement a été effectué.
- 1.3.5 Le processus de paiement sera traité mensuellement, en arrérages, à la réception de la facture officielle de l'Entrepreneur appuyée par la feuille de contrôle signée par le responsable du projet de la PGBI.

PROPOSITION FINANCIÈRE ET BASE DE PAIEMENT

1.4 BARÈME DE PRIX 1

La proposition de prix pour chaque mois doit refléter le volume de travail prévu pour ce mois, à l'exclusion du déneigement dépassant 250 cm.

<u>½ année</u> Du 15 nov. 2022 au 31 mars 2023	<u>Année 1</u> Du 1 <sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024	<u>OPTION 1</u> Du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	<u>OPTION 2</u> Du 1 <sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026	<u>OPTION 3</u> Du 1 <sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027	<u>OPTION 4</u> Du 1 <sup>er</sup> avril 2027 au 31 mars 2028	
<u>Nov.</u> _____ \$	<u>Avril</u> _____ \$	<u>Avril</u> _____ \$	<u>Avril</u> _____ \$	<u>Avril</u> _____ \$	<u>Avril</u> _____ \$	
<u>Déc.</u> _____ \$	<u>Mai</u> _____ \$	<u>Mai</u> _____ \$	<u>Mai</u> _____ \$	<u>Mai</u> _____ \$	<u>Mai</u> _____ \$	
<u>Janv.</u> _____ \$	<u>Juin</u> _____ \$	<u>Juin</u> _____ \$	<u>Juin</u> _____ \$	<u>Juin</u> _____ \$	<u>Juin</u> _____ \$	
<u>Févr.</u> _____ \$	<u>Juillet</u> _____ \$	<u>Juillet</u> _____ \$	<u>Juillet</u> _____ \$	<u>Juillet</u> _____ \$	<u>Juillet</u> _____ \$	
<u>Mars</u> _____ \$	<u>Août</u> _____ \$	<u>Août</u> _____ \$	<u>Août</u> _____ \$	<u>Août</u> _____ \$	<u>Août</u> _____ \$	
	<u>Sept.</u> _____ \$	<u>Sept.</u> _____ \$	<u>Sept.</u> _____ \$	<u>Sept.</u> _____ \$	<u>Sept.</u> _____ \$	
	<u>Oct.</u> _____ \$	<u>Oct.</u> _____ \$	<u>Oct.</u> _____ \$	<u>Oct.</u> _____ \$	<u>Oct.</u> _____ \$	
	<u>Nov.</u> _____ \$	<u>Nov.</u> _____ \$	<u>Nov.</u> _____ \$	<u>Nov.</u> _____ \$	<u>Nov.</u> _____ \$	
	<u>Déc.</u> _____ \$	<u>Déc.</u> _____ \$	<u>Déc.</u> _____ \$	<u>Déc.</u> _____ \$	<u>Déc.</u> _____ \$	
	<u>Janv.</u> _____ \$	<u>Janv.</u> _____ \$	<u>Janv.</u> _____ \$	<u>Janv.</u> _____ \$	<u>Janv.</u> _____ \$	
	<u>Févr.</u> _____ \$	<u>Févr.</u> _____ \$	<u>Févr.</u> _____ \$	<u>Févr.</u> _____ \$	<u>Févr.</u> _____ \$	
	<u>Mars</u> _____ \$	<u>Mars</u> _____ \$	<u>Mars</u> _____ \$	<u>Mars</u> _____ \$	<u>Mars</u> _____ \$	
	<u>Total</u> <u>1,5 année</u> _____ \$	<u>Total Option 1</u> _____ \$	<u>Total Option 2</u> _____ \$	<u>Total Option 3</u> _____ \$	<u>Total Option 4</u> _____ \$	<u>Grand total</u> _____ \$

PROPOSITION FINANCIÈRE ET BASE DE PAIEMENT

1.5 BARÈME DE PRIX 2

Le montant total du Barème de prix 1 est un prix tout compris pour le déneigement, pour une accumulation de 250 cm de neige par saison d'hiver.

Soumettez un prix par "cm de neige et de glace" pour une accumulation supérieure à 250 cm. Dans les espaces ci-dessous, calculez le coût estimé pour toute accumulation excédentaire en utilisant la quantité estimée de 50 cm.

<u>Prix par cm</u>	<u>Estimation de l'accumulation excédentaire</u>	<u>Montant proposé</u>
(A)	(B)	(A) x (B)
_____ \$ Année 1,5	50 cm	_____ \$ (Année 1,5)
_____ \$ OPTION 1	50 cm	_____ \$ (OPTION 1)
_____ \$ OPTION 2	50 cm	_____ \$ (OPTION 2)
_____ \$ OPTION 3	50 cm	_____ \$ (OPTION 3)
_____ \$ OPTION 4	50 cm	_____ \$ (OPTION 4)
MONTANT TOTAL ESTIMÉ DE LA PREMIÈRE ANNÉE ET DEMI À LA QUATRIÈME OPTION INCLUDE La neige dépasse 250 cm par an		_____ \$

Le CNRC se réserve le droit de négocier le coût par cm pour l'enlèvement de l'excès de neige au-dessus de 250 cm.

Le paiement ne sera effectué que si le responsable du projet de la PGBI approuve ce déblaiement avant le début des travaux. Le montant accumulé doit être tel qu'enregistré par Environnement et changement climatique Canada à l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau à Montréal du début à la fin de la tempête de neige pour laquelle le déneigement a été effectué.

PROPOSITION FINANCIÈRE ET BASE DE PAIEMENT

1.6 BARÈME DE PRIX 3

Le prix total proposé pour tous les travaux d'entretien des terrains extérieurs mentionnés dans le présent document est le suivant :

L'évaluation de la présentation de la tarification sera effectuée à l'aide des données présentées aux Barèmes de prix 1 et 2 et reportée au Barème 3 pour calculer le « montant total estimé de la proposition ».

1	Entretien du terrain tout au long de l'année	Barème 1 Annexe B	Montant total pour la période initiale de 1,5 ans et les années optionnelles 1 à 4	_____ \$
2	Estimation de l'excès et de l'accumulation de neige	Barème 2 Annexe B	Période initiale de 1,5 ans et années optionnelles 1 à 4 pour un déneigement supérieur à 250 cm par an.	_____ \$
	LE MONTANT TOTAL ESTIMÉ DE LA PROPOSITION			_____ \$

1.7 SERVICES D'ENTRETIEN À COÛT HORAIRE

NOTES :

- Les taux horaires doivent être utilisés pour tout service demandé par le responsable du projet de la PGBI sur une base " Au fur et à mesure des besoins " ou pour des modifications de la portée du Contrat
- Les taux horaires indiqués restent fixes pendant une période d'un an et seront ensuite révisés chaque année.
- Ce formulaire doit être inclus dans la proposition de prix

Description

Coût horaire

Un ouvrier général

\_\_\_\_\_

Un étudiant travailleur

\_\_\_\_\_

Un ouvrier général avec une camionnette et divers outils à main et petits outils motorisés (tondeuses à gazon, scies à chaîne, matériel de coupe à essence ou souffleuse à neige)

\_\_\_\_\_

PROPOSITION FINANCIÈRE ET BASE DE PAIEMENT

Pelle rétrocaveuse avec opérateur (taille de 2 verges cubes) \_\_\_\_\_

Chargeuse frontale avec opérateur (taille de 4 verges cubes) \_\_\_\_\_

Camion 4x4 avec charrue à neige et opérateur \_\_\_\_\_

Tracteur avec souffleuse à neige de 96" et opérateur \_\_\_\_\_

Moteur rotatif, min. Coupe de 46" (type John Deere ou équivalent) \_\_\_\_\_